

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 15/12/2025

Membres en exercice : 13

quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Présents : Gérard BAUMEA, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : 2

Représentés : Christophe GALISSARD représenté par Fabienne KOBI, Geoffroy HUGUES représenté par Gérard BAUMEA

Absents : 2

Absents : Cécile BREUILLAUD, Emmanuelle COMBET

Votants : 11

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Pour : 10

Date de la convocation : 08/12/2025

Contre : 0**Abstention : 1****N° d'ordre : DE_067_2025 15/12/2025**

Objet : Demande de subvention au SDED pour la création et l'entretien d'infrastructure de charge pour véhicules électriques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37 relatif aux infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Vu le règlement de Territoire d'énergie Drôme – SDED du 18 juin 2024 portant sur l'accompagnement et l'attribution d'une aide financière pour l'installation d'IRVE ouvertes au public ;

Considérant qu'il est nécessaire de développer la mobilité électrique sur le territoire communal ;

Considérant que la commune souhaite en outre participer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant par ailleurs qu'il revient à la commune de mettre en œuvre la compétence prévue à l'article L.2224-37 du CGCT en matière de création, d'aménagement et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur son domaine public ;

Considérant qu'en conséquence, la commune envisage de créer 1 borne de recharge sur son territoire

Considérant que pour ce faire, la commune souhaite mobiliser les aides et subventions existantes, telles que le programme Avenir de l'AVERE, ainsi que l'accompagnement et l'aide financière prévus par le règlement de Territoire d'énergie Drôme – SDED du 18 juin 2024 pour les communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à : **10 voix pour, 0 voix contre, 1 voix d'abstention**

Décide d'approuver le projet visant à l'installation et à la gestion de 1 borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal, aux emplacements suivant : Place Mistral

Décide de charger Madame le Maire de solliciter l'accompagnement et les aides financières disponibles auprès de tout autre organisme compétent.

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, notamment les conventions avec les opérateurs et les demandes de subventions.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour le financement de cette opération.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat et affichée conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à LES GRANGES GONTARDES, le 15/12/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
Date de reception de l'AR: 17/12/2025
026-212601454-DE_067_2025-DE
A G E D T

